TRAIL DE CASTELCULIER

Règlement

1– Inscriptions/participation

Les épreuves de course sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l’année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication de la pratique d’athlétisme en compétition » datant de moins d’un an au 15/06/2024. Tout coureur ne remplissant pas ces conditions se verra refuser son inscription. Les inscriptions sont à faire sur le site Internet. Le règlement peut se faire via le site Internet ou par courrier avec chèque.

2– Droits d’engagements

Trail 22 kms 440m + (à partir d’espoir)départ 17h : 14€, Trail 12 kms 180 m + (à partir de cadet)départ17h10 : 14€, Trail 5 kms : 5€ départ 17h15, Trail 3kms : gratuit départ17h30, Randonnée 12km : 6€ départ 17h30.

Inscriptions web avant le 14 juin 2024. Inscription sur place : +3€ pour les trails 22kms et 12 kms

3– Matériel fortement recommandé pour le trail

Réserve d’eau (porte bidon ou camelback),

4-Ravitaillements :

Un ravitaillement complet eau + solide (sauf si les conditions sanitaires ne sont pas réunies) sur le 22 kms + deux en eau et un ravitaillement en eau sur le 12 kms et la randonnée

ATTENTION pas de verre, amener vos écocup ou bidons

5– Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jetez ni papiers, ni emballage de barres, ni tubes… Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l’esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée. Nous voulons être 100% écoresponsable : 100% de trie, 0 papier pour inscriptions (sauf le jour de la course) sauf pour le certificat médical et licence.

ATTENTION pas de verre, amener vos écocup ou bidons

6-Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale et un médecin, l’organisateur « PSNO » se réserve le droit d’annuler l’épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d’arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques. Chaque athlète participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en condition physique convenable.

7-Droit à l’image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l’image durant l’épreuve, comme il renonce à tout recours à l’encontre de l’organisateur et de ses partenaires agréés pour l’utilisation faite de son image.

8-Parcours

Le parcours des trails sont à 90% sur chemins et sentiers. Lors de traversées de route c’est le code de la route qui entre en vigueur. Les voitures sont prioritaires et les jalonneurs pourront arrêter les coureurs si besoin ; le temps ne sera pas stoppé. L’organisation n’est pas responsable d’une erreur de parcours d’un coureur. Aucun reclassement sera effectué.

9– Récompenses et catégories

Chaque participant recevra une bouteille de jus de pomme ou un fromage de chêvre. Des récompenses seront remises :

Trail 22 kms : 3 premiers hommes et femmes du scratch. Au premier de chaque catégorie. (un cadeau sera remise à l’arrivée, (il est important de bien inscrire sa date de naissance à l’inscription))

Trail 12 kms : 3 premiers hommes et femmes du scratch (Au premier de chaque catégorie. (un cadeau sera remise à l’arrivée, (il est important de bien inscrire sa date de naissance à l’inscription))

10-Assurance/responsabilité

L’épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l’organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l’organisateur, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence et incombe aux autres coureurs de s’assurer personnellement. En cas d’abandon, de disqualification (par l’organisation ou l’équipe médicale), la responsabilité de l’organisation est dégagée.